

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

organisation

Question écrite n° 5687

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le processus de fusion des collectivités territoriales (départements et régions) d'Alsace actuellement en cours. Conformément aux dispositions de l'article L. 4214-1 du code général des collectivités territoriales créé par l'article 29 de la loi n° 2010-1563 du 16 septembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, chacune des trois collectivités concernées a adopté il y a déjà plusieurs mois une délibération en faveur de cette fusion. En application du même article, l'étape suivante doit consister à organiser la consultation des électeurs des deux départements. Dans la mesure où une révision de la loi du 16 décembre 2010 et le lancement d'une réforme de la décentralisation ont été annoncés pour 2013, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les dispositions régissant actuellement le processus de fusion des collectivités territoriales.

### Texte de la réponse

La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral prévoit la constitution de 13 régions métropolitaines renforcées en lieu et place des 22 régions actuelles. La nouvelle région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine fait partie de ces 13 nouvelles régions, et sera créée à compter du 1er janvier 2016. L'accroissement de la taille des régions et le transfert de nouvelles compétences dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) permettront aux régions françaises de jouer un rôle renforcé pour promouvoir l'activité économique et l'attractivité des territoires.

### Données clés

Auteur: M. Armand Jung

Circonscription: Bas-Rhin (1re circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5687 Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 octobre 2012, page 5352 Réponse publiée au JO le : 14 juillet 2015, page 5406